



Des tests de dépistage de l'hormone HGH lors des JO de Vancouver, le 9 février 2010

Dopage: un nouveau plan quadriennal pour pérenniser la prévention

De Françoise CHAPTAL (AFP) – Il y a 2 heures

PARIS — La ministre des Sports Chantal Jouanno a présenté mercredi un nouveau plan quadriennal de "prévention du dopage et du trafic des produits dopants" destiné à pérenniser l'action de l'Etat dans un domaine hautement consensuel mais qui porte tout de même sa marque.

Nul doute en effet que, au delà des élections de 2012, le plan 2011-2014 survivra à Mme Jouanno, à l'image du précédent, établi en 2008 par Roselyne Bachelot, ministre de la Santé et des Sports, et son secrétaire d'Etat Bernard Laporte, en vigueur jusqu'à cette année.

Le nouveau projet quadriennal porte cependant la marque Jouanno. Parce qu'il institue la "conditionnalité de l'aide", une notion chère à la ministre qui souhaiterait la développer en ce qui concerne les discriminations, et qu'il fait la part belle à la lutte contre les trafics, un volet de l'antidopage que connaît bien l'ex-secrétaire d'Etat à l'écologie qui fut à l'origine de la création de l'OCLAESP (office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et la santé publique).

Inquiète, comme elle peut l'être sur le thème de la corruption liée aux paris en ligne, la ministre a rappelé mercredi que la "menace du dopage ne faibli(ssai)t pas" malgré les "nombreuses démarches et actions mises en oeuvre par le ministère" avec, notamment le premier plan de prévention.

La nouvelle version se trouve aujourd'hui complétée au regard des lacunes constatées. Elle s'articule autour de trois axes: un volet destiné au grand public, un ciblé sur le milieu sportif et un troisième visant à renforcer la prévention des trafics.

Parce que le dopage commence avec la pratique sportive, la ministre, (statutairement chargée de la prévention du dopage quand l'AFLD est elle responsable de sa répression), a décidé d'actions de sensibilisation dirigée vers les pratiquants amateurs: les organisateurs d'événements populaires, comme les grandes courses hors stades, seront ainsi tenus de diffuser des messages préventifs et une action conjointe avec les fédérations d'haltérophilie, de force athlétique ou de culturisme sera menée dans les centres de remise en forme.

De même, le ministère s'associera à la campagne de sensibilisation obligatoire envisagée par le CSA lors de retransmission d'événements sportifs à la télévision.

En ce qui concerne les fédérations et les clubs, leur engagement à lutter concrètement contre le dopage, du moins à en favoriser la prévention, sera une condition sine qua non de l'obtention d'aides. De la part du ministère pour les fédérations, ou du Centre national de développement du sport (CNDS) pour les clubs.

Enfin, Mme Jouanno souhaite, afin de prévenir les trafics, réactiver les commissions régionales ad hoc et les coordonner via une instance nationale qui serait pilotée par l'OCLAESP dont la synergie avec l'AFLD (agence française de lutte contre le dopage) serait renforcée.